

APPEL À PROJET HABITAT

Métropole Européenne de Lille

2026

Sommaire

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT	2
PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJET 2026	2
CRITÈRES DE RECEVABILITÉ	3
CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSTRUCTION	4
Annexe 1 : Personnes référentes.....	6
Annexe 2 : Trame du formulaire de demande	8

LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

L'appel à projets Habitat a pour ambition la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH3). Adopté par le conseil métropolitain le 30 juin 2023 par la délibération n°23-C-0178, le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 fixe les ambitions de la MEL et ses priorités en matière d'habitat : il s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- Inscrire le PLH dans le projet métropolitain (aménagement du territoire) ;
- Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé (amélioration de l'existant) ;
- Soutenir une production de logements durables, désirables, abordables (production neuve) ;
- Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous les métropolitains (lutte contre l'habitat indigne) ;
- Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques (solidarité).

Ces orientations visent à poursuivre les efforts engagés dans le PLH2 qui était structuré autour des axes suivants : construire plus, un habitat plus mixte, un habitat plus durable, dans une métropole plus solidaire en y associant tous les partenaires.

PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJET 2026

Catégories de projets :

Le projet doit répondre à une action thématique (ou plusieurs) envisagées par le PLH 3, visant la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques. Celles-ci sont traduites dans les fiches actions consultables en suivant ce lien : [PLH3 \(lillemetropole.fr\)](https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLH3/docsplh3/PLH3/Accueil.html)

<https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLH3/docsplh3/PLH3/Accueil.html>

Publics cibles

Le porteur de projet qualifiera le public cible de son action. Il n'y a **pas de public prédéfini** par l'appel à projet.

Toutefois, une attention particulière sera portée aux projets concernant les publics ayant des besoins spécifiques, en matière de logement et d'hébergement :

- | | |
|-----------------|--|
| • Les jeunes | • Les personnes en situation de handicap |
| • Les étudiants | • Les gens du voyage |
| • Les familles | • Les habitants vulnérables |
| • Les seniors | |

Territoire

Les projets seront d'intérêt métropolitain, c'est-à-dire :

- qu'ils seront d'envergure métropolitaine vis-à-vis des publics concernés ;
- ou qu'ils auront un impact territorial d'échelle métropolitaine ;
- ou qu'ils porteront une action reproductible à l'échelle métropolitaine.

Une attention particulière sera apportée à la prise en compte des quartiers prioritaires dans les actions proposées, y compris pour les actions ne relevant pas d'un financement « Contrat de Ville ».

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ

Qualité des porteurs de projet

Le présent appel à projet s'adresse aux associations loi 1901, aux établissements publics et autres organismes à but non lucratif. Les associations sont éligibles dès lors qu'elles sont régulièrement déclarées et possèdent un numéro RNA.

Durée du projet

Pour bénéficier des crédits de l'appel à projet Habitat de la MEL, l'action proposée devra se dérouler en année civile (entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre).

Les actions pluriannuelles, inscrites dans une relative pérennité, peuvent solliciter une convention pluriannuelle (2 ou 3 ans).

Montant de la subvention

Les projets ne seront étudiés que si la demande de subvention est supérieure à 2000 euros.

Qualité du projet

Une attention particulière sera portée à la pertinence des besoins identifiés dans le dossier. Ils devront être justifiés par des éléments de diagnostic.

Cohérence de l'action

La présentation des objectifs poursuivis doit :

- être claire et synthétique
- présenter une méthodologie en adéquation avec les objectifs, adaptée aux publics ciblés (communication, mobilisation, implication, intervention, restitution).

Communication

Les projets soutenus dans le cadre du présent appel à projets feront l'objet d'actions de communication de la part de la direction Habitat vers ses partenaires (notamment flash infos, stands, événements...).

Les porteurs de projets retenus inscriront leurs projets et activités dans le guide numérique de la solidarité : Soliguide¹.

Soliguide est à destination des usagers, mais aussi des professionnels et bénévoles de l'action sociale. Deux niveaux de lecture composent le Soliguide : un premier niveau accessible à tou.te.s, consultable dès à présent, et un deuxième niveau réservé aux professionnels et bénévoles qui sont connectés. <https://soliguide.fr/>

¹ Pour obtenir un compte professionnel, remplissez [ce formulaire](#) ou contactez nord@solinum.org. Solinum procédera au référencement de votre structure et à la création de votre compte.

En phase de déploiement sur la Métropole Européenne de Lille, avec le soutien de l'État et en lien avec la MEL, il permet de faire connaître les différents services ou dispositifs proposés, les rendre visibles parmi l'ensemble de l'offre de service solidaire à l'échelle du territoire.

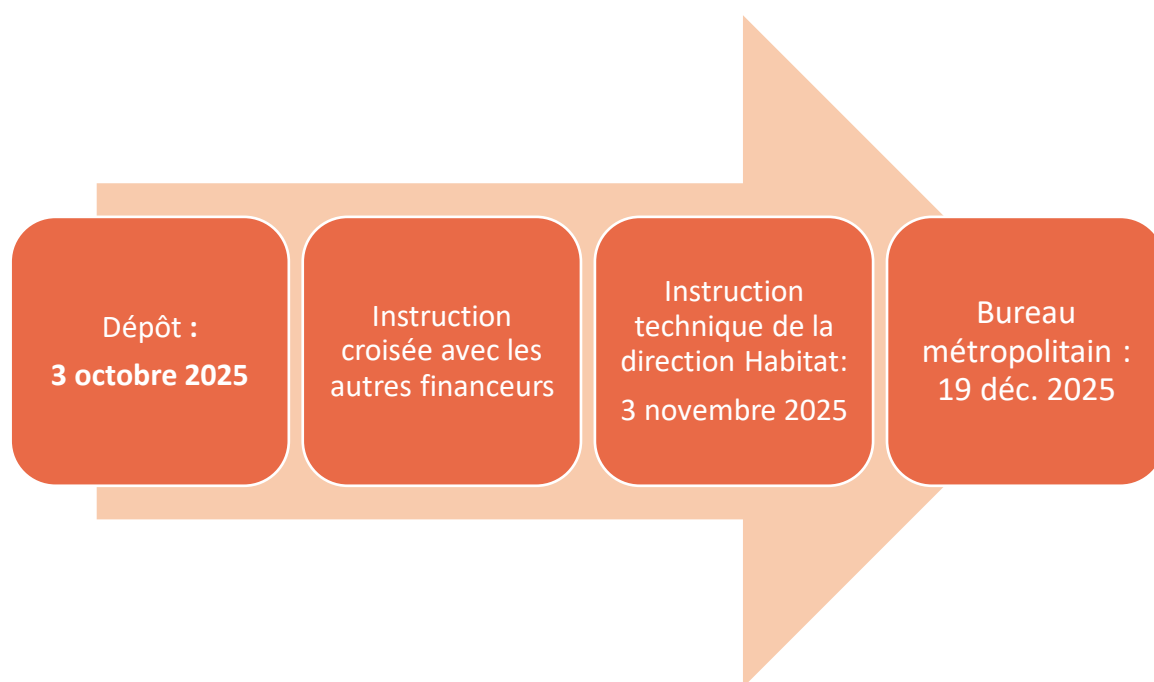
Un compte Soliguide, gratuit, permet au porteur de projet de mettre à jour lui-même les données de sa structure, mais aussi d'avoir accès à des informations supplémentaires, comme certaines fiches d'orientation, un annuaire des professionnels référencés sur Soliguide, ou des précisions sur des structures qui ne sont pas visibles des usagers non connectés.

Évaluation

Les candidats sont tenus de définir à minima trois indicateurs permettant d'apprécier et d'évaluer l'impact de l'action sur les publics et/ou le territoire. Ces indicateurs permettront d'évaluer l'éventuelle reconduction ou la poursuite de la subvention l'année suivante.

Le bilan des actions menées devra être fourni à la Direction Habitat, qui sera associée aux instances de pilotage et comités de suivi des actions financées.

CALENDRIER ET MODALITÉS D'INSTRUCTION



Toute demande de subvention sera examinée avec grande attention, et en collégialité, avant proposition au vote des élus. L'avis de partenaires financiers pourra être sollicité.

Toute demande doit être déposée sur la plate-forme MEL / Mes Démarches / Habitat accessible : <https://mesdemarches.lillemetropole.fr/>

Selon le nombre de projets que le porteur souhaite présenter, il est nécessaire de remplir **un formulaire par projet**. Le porteur a la possibilité de « recopier » sa première demande pour faciliter la saisie des projets suivants.

Les questions posées sont basées sur le formulaire CERFA 12156*06 ; il est conseillé de préparer d'avance les pièces complémentaires qui seront demandées au fil de la saisie².

La subvention est accordée sous réserve de la signature d'une convention de partenariat. Selon son montant (inférieur ou supérieur à 10 000 €), son versement est annuel ou en deux temps (un acompte de 90% complété par un solde de 10%).

La subvention accordée est complémentaire et cohérente avec d'autres types de subvention :

- Les subventions au titre du Contrat de Ville et des Solidarités : pour solliciter un financement au titre de **la Politique de la Ville** (le présent Appel à Projet / Crédits MEL – Droit Commun) , il est indispensable de déposer deux dossiers en parallèle : <https://www.lillemetropole.fr/actualites/la-campagne-de-programmation-2026-du-contrat-de-ville-est-ouverte> ET sur la plate-forme MEL / Mes Démarches / Habitat/Logement /Habitat : <https://mesdemarches.lillemetropole.fr/>
- Les subventions du **Fonds de Solidarité Logement** : les demandes de subvention seront attendues pour **le 17 décembre**, un mail de l'unité FSL étant envoyé aux acteurs concernés, pour une réponse **distincte**.

Afin d'assurer au candidat le meilleur accompagnement dans sa demande de subvention, chaque association pourra rencontrer une personne référente avant le dépôt de la demande de subvention ou pendant l'instruction, selon l'orientation du PLH à laquelle répond l'action présentée (déclinaison par thématique en annexe 1).

² Cf. trame du formulaire en ligne en annexe 2 du présent document.

Annexe 1 : Personnes référentes

ORIENTATION N°1 Inscrire le PLH dans le projet métropolitain	
ACTION 1 Articuler le PLH avec les autres politiques métropolitaines	Karine Secq
ACTION 2 Répondre aux besoins quantitatifs en s'appuyant sur le SCoT	
ACTION 3 Décliner et adapter les objectifs d'intervention sur l'habitat existant dans les territoires	
ACTION 4 Développer des réponses adaptées aux différents publics dans les territoires	
ACTION 5 Intensifier l'action foncière et la cibler territorialement	
ACTION 6 Mener une action de renouvellement urbain dans les quartiers anciens dégradés	Elena Iturra
ORIENTATION N°2 Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé	
ACTION 7 Augmenter le nombre et la qualité des rénovations durables	Elena Iturra
ACTION 8 Soutenir la rénovation des copropriétés	
ACTION 9 Développer le service public de la rénovation	
ACTION 10 Structurer une filière locale d'excellence autour de l'éco-rénovation	Guillemette Lescure
ACTION 11 Favoriser le développement d'une offre de logement locatif abordable et de qualité : suivre l'encadrement des loyers	Elena Iturra
ACTION 12 Favoriser le développement d'une offre de logement locatif abordable et de qualité : soutenir le conventionnement dans le parc privé	Karine Secq
ACTION 13 Renforcer la lutte contre la précarité énergétique des locataires du parc privé	Elena Iturra
ACTION 14 Soutenir les bailleurs sociaux dans la massification et l'expérimentation de réhabilitations de qualité	Karine Secq
ORIENTATION N°3 Soutenir une production de logements durables, désirables et abordables	
ACTION 15 Remobiliser et recycler les logements vacants	Elena Iturra
ACTION 16 Réguler la production et la disparition des logements et s'adapter aux nouveaux modes d'habiter dans l'existant	Guillemette Lescure
ACTION 17 Construire 30 % de logements sociaux dont 30 % de logements très sociaux à l'échelle métropolitaine	Karine Secq
ACTION 18 Renforcer la production en locatif intermédiaire et en accession abordable	
ACTION 19 Encadrer la vente de logements sociaux	
ACTION 20 Renforcer le dialogue avec les habitants et les communes pour faciliter la réalisation des projets neufs et assurer leur qualité résidentielle	Guillemette Lescure
ACTION 21 Favoriser les maîtrises d'ouvrage responsables et engagées dans la qualité	
ORIENTATION N°4 Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous les métropolitains	
ACTION 22 Accompagner les communes dans la lutte contre l'habitat indigne	Elena Iturra
ACTION 23 Agir sur la qualité des logements locatifs privés	
ACTION 24 Résorber les bidonvilles en favorisant l'accès au logement	Eric Marie
ACTION 25 Développer l'offre d'habitat adapté à destination des gens du voyage	
ACTION 26 Mieux connaître, accompagner et améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage dans les équipements existants	
ACTION 27 Constituer une offre de terrains de passage et recourir aux terrains provisoires	
ORIENTATION N°5 Promouvoir une Métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques	
ACTION 28 Améliorer l'équilibre territorial des attributions et l'accès au logement des ménages prioritaires	Marjolaine Baty
ACTION 29 Accompagner les ménages prioritaires dans leur demande de logement	Marjolaine Baty

ACTION 30 Améliorer l'information du demandeur, la transparence des attributions et la gestion partagée de la demande	
ACTION 31 Renforcer la mobilité au sein de l'habitat social et rendre le locataire acteur de son parcours	
ACTION 32 Adapter la programmation résidentielle aux enjeux du vieillissement et à la perte d'autonomie	Guillemette Lescure
ACTION 33 Mieux prendre en compte les besoins des jeunes	
ACTION 34 Renforcer les actions à destination des étudiants	
ACTION 35 Garantir un nombre suffisant de logements sociaux très abordables	Karine Secq
ACTION 36 Mobiliser le parc privé à des fins sociales	Elena Iturra
ACTION 37 Soutenir la trajectoire « de la rue au logement » par une programmation concertée et diversifiée	Marjolaine Baty
ACTION 38 Favoriser l'accès au droit au logement	
ACTION 39 Garantir un accompagnement global et personnalisé	

Annexe 2 : Trame du formulaire de demande

Pour information et préparation préalable des pièces nécessaires (en jaune surligné).

Les questions marquées d'un astérisque * sont obligatoires.

Régulièrement sera proposée l'item : Espace supplémentaire pour joindre les documents demandés □

Page 1 : Avant d'entamer la démarche :

Type de subvention* : AAP Habitat

Année pour laquelle la subvention est demandée* : 2026

Numéro RNA ou à défaut, celui du récépissé en Préfecture* :

Numéro de SIRET :

Montant de subvention sollicité pour cette demande* : (s'il s'agit d'un projet pluriannuel, saisir le montant sollicité sur l'ensemble des années)

Page 2 : Identification de l'association et autres informations

Identification de l'association

Nom de l'association*

Sigle

Code APE

Date d'inscription* : date de dépôt des statuts à la préfecture

Date de clôture comptable* : dernière clôture réalisée à la date de la demande

Site internet

Téléphone*

Courriel* cette adresse mail est utilisée ensuite toute l'année pour communiquer avec la structure

Description de l'association*

Déclaration de création* : pièce jointe

Publication au JO* : pièce jointe

Composition du Bureau, du CA et de l'AG* : pièce jointe

Selon les montants demandés :

Organigramme de l'association* : pièce jointe

Statuts de l'association* : pièce jointe

PV des 3 derniers CA* : pièces jointes

PV des 3 dernières AG* : pièces jointes

L'adresse du siège social*

L'adresse de gestion, de correspondance est différente de celle mentionnée ci-dessus : Non/ si oui : détail

Représentants de l'association

Fonction de la personne chargée de la présente demande de subvention*

Représentant légal de l'association (désigné par les statuts)

Civilité* Nom* Prénom* Téléphone*

Adresse mail* Fonction*

Secrétaire

Civilité* Nom* Prénom* Téléphone* Adresse mail*

Trésorier

Civilité* Nom* Prénom* Téléphone* Adresse mail*

Informations financières

Nom du titulaire du compte* Banque*

Domiciliation* Code banque* Code guiche*t Numéro du compte* Clé*

Votre association fait-elle l'objet d'une procédure collective ?* Non/ Oui

Les comptes de votre organisme sont-ils certifiés par un Commissaire aux comptes ?* Non/oui

RIB / IBAN* : pièce jointe

Bilan de la dernière clôture comptable* : pièce jointe

Compte de résultat de la dernière clôture comptable* : pièce jointe

Annexe de la dernière clôture comptable* : pièce jointe

Rapport d'activité de l'association* : pièce jointe

Budget prévisionnel de l'association* : pièce jointe, modèle fourni, format excel indispensable, il s'agit du BP 2026

Selon les montants demandés :

Données d'analyse du risque* : pièce jointe, modèle fourni, format excel indispensable

Rapport du Commissaire aux comptes* : pièce jointe

État des dépenses et des recettes* : pièce jointe

Plan de trésorerie* : pièce jointe

Commentaires de l'évolution financière depuis la dernière clôture comptable certifiée* : pièce jointe

Relations avec l'administration

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ?* Non/Oui

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?* Non/oui

Agrément(s) administratif(s)

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?* Non/ si oui combien et lesquels

Relations avec d'autres associations

Votre association est-elle affiliée à un réseau, union ou fédération ?* Non/ si Oui combien et lesquels

Association sportive agréée ou affiliée à une fédération agréée ?* Non/ si oui combien et lesquels

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales ?* Non / si oui combien / qui

Moyens humains au 31 décembre de l'année écoulée

Nombre de bénévoles* Nombre de volontaires* Nombre total de salariés* Dont nombre d'emplois aidés*

Nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP)* Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique*

Adhérents* Dont adhérents sur le territoire de la Métropole Européenne de Lille*

Renseignements sur les mises à disposition permanentes : si oui des questions complémentaires* : qui/ combien, adresse, fonction, période...

Local / Locaux

Personnel

Matériel

Subvention MEL

Votre association a-t-elle demandé d'autres subventions auprès de la Métropole Européenne de Lille pour l'année en cours ?* Non /si oui : combien

Pour chacune : Objet de la demande, Montant total accordé, Date de l'accord

Subvention Européenne

L'association a-t-elle déjà perçu des subventions européennes relatives aux aides d'Etat ?* Non/si oui : combien

Pour chacune : Autorité publique ayant accordé la subvention, Décision/règlement/régime d'aide, Montant accordé, Année, Date de signature

Page 3 : Identification de l'association et autres informations

Projet de subvention

Si vous souhaitez déposer plusieurs projets, merci de remplir **un formulaire par projet**.

Type de demande de subvention* : Renouvellement / Nouvelle demande

Sous-Type de subvention* : Annuelle/ pluriannuelle/ponctuelle

Intitulé du projet*

Objectifs du projet* : texte long si nécessaire

Description du ou des projets* : texte long si nécessaire

Bénéficiaires*

Territoire(s) concerné(s)*

Pour répondre à la question « portée de l'évènement » : il faut consulter les axes et actions du PLH3

Inscription du projet dans les orientations du PLH3 ?* oui/non

Quelles orientations du PLH 3 ?*

- ☐ Inscrire le PLH dans le projet métropolitain
- ☐ Massifier la rénovation de l'habitat existant et réguler l'habitat locatif privé
- ☐ Soutenir une production de logements durables, désirables, abordables
- ☐ Faire respecter le droit à un habitat digne pour tous les métropolitains
- ☐ Promouvoir une métropole solidaire qui accompagne les parcours résidentiels des habitants vulnérables ou aux besoins spécifiques

Lieu de l'évènement

Portée de l'évènement et fiche(s) action(s) associée(s)*

***indiquer le ou les numéros de fiches actions associées**

Nombre de logements

Nombre de personnes accompagnées

Aide au démarrage ? oui/non

Moyens matériels et humains

Moyen matériels et humains (voir aussi les "CHARGES INDIRECTES REPARTIES" au budget du projet)

Nombre de bénévoles* Nombre d'ETP bénévoles* Nombre de volontaires* Nombre d'ETP volontaires*

Nombre de salariés* Nombre d'ETP Salariés* Dont Nombre de Salariés en CDI*

Nombre d'ETP salariés en CDI* Nombre de salariés en CDD* Nombre d'ETP salariés en CDD*

Nombre d'emplois aidés* Nombre d'emplois aidés en ETP*

Est-il prévu de procéder à un ou plusieurs recrutements pour la mise en œuvre de l'action/projet ?* Non/si oui combien

Évaluation

Nombre d'indicateurs mis en place* 1, 2, 3

Pour chacun :

Libellé*

Description*

Budget prévisionnel du projet

Montant prévisionnel du projet* Montant de subvention sollicité* Part de la subvention demandée dans le total des produits?(%)*

Budget prévisionnel du projet :* **pièce jointe, modèle fourni, format excel indispensable**

Lettre d'intention :* **pièce jointe**

Page 4 : Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom)*

représentant(e) légal(e) de l'association*

Déclare que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) :*

- inférieur ou égal à 500 000 €
- supérieur à 500 000 €

Je déclare que :

- l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association (RIB joint au sein du formulaire).

En cochant cette case, je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des mentions ci-dessus et je m'engage à les respecter :* Oui

Page 5 : Traitement des données à caractère personnel

La MEL (2 boulevard des Cités Unies - CS 70043 - 59040 Lille Cedex) met en place un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la délivrance de subventions à des associations dans le cadre d'appels à projets sur la base de l'article 6.1.E (exécution d'une mission d'intérêt public).

Conformément aux dispositions du RGPD et de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer votre droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également définir des directives relatives au sort de celles-ci après votre décès et de limitation du traitement en vous adressant au Délégué à la Protection des Données que la MEL a désigné : Protectdonneesperso@lillemetropole.fr

Les destinataires habilités à recevoir communication des données à caractère personnel sont :

- Métropole Européenne de Lille :
 - Direction Relations avec les Usagers, Citoyenneté et Jeunesse
 - Direction de l'Habitat
 - Direction des Finances

Les données collectées sont conservées pendant 5 ans

Vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, autorité de contrôle.

Page 6 : Vérification / validation

La validation entraîne l'envoi d'un accusé réception et permet la création d'un brouillon pour un 2^{ème} projet éventuel.